



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
De la Guadeloupe
Parc de la providence
Zac de Dothémare

PROCES VERBAL BUREAU CASDIS DU 10 Juin 2020

Le mercredi 10 juin 2020 à 12 h, les membres du bureau du CASDIS se sont réunis, afin de débattre des points de l'ordre du jour suivant :

Affaire N° 1 : Approbation du procès-verbal du bureau du 10 Mars 2020.

Affaire N° 2 : Réorganisation du Groupement Formation Sport.

Affaire N° 3 : Réorganisation du Groupement Ressources Humaines.

Affaire N° 4 : Régime indemnitaire des conseillers des activités physiques et sportives (Filière sportive catégorie A).

Affaire N° 5 : Régime indemnitaire des sapeurs-pompiers relatif à l'indemnité de responsabilité.

Affaire N° 6 : Modification du tableau des emplois.

Affaire N° 7 : Procédure de gestion des congés de maladie (Pour information).

Affaire N° 8 : Approbation de la charte du travail à distance au SDIS971.

Affaire N° 9 : Avenant à la convention entre le SDIS et la COM de SAINT MARTIN pour l'année 2020.

Affaire N° 10 : Remboursement des frais engagés par le lieutenant-colonel Cléo GUMBS pour la connexion « Go to Meeting » pour les réunions en Visio conférence.

Questions diverses :

Sont présents et ont signés la fiche de présence

Membres avec voix délibérantes :

Représentants du Département :

- Monsieur MICHELY Fabert
- Madame DAN Juliana

Représentants des communes :

- Monsieur MAGLOIRE Claude

Y assistaient :

- Le Directeur le Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC,
- Le Directeur Adjoint le Colonel Jean-Paul LEVIF
- Le Chef d'Etat-Major Le lieutenant-colonel Alain TIROLIEN,
- Le chef du GFS, Le lieutenant-colonel Guillaume BRUDEY
- Le chef du GIL, Monsieur Philippe GUSTARIMAC
- Le chef du GAF, Madame Corinne MARC
- Le chef du secrétariat de Direction et de l'Accueil Madame Dominique CHARBONNE
- Le chef du Service Juridique, Madame Cindy FIRMIN
- Le Commandant ROYES Adjoint au chef du GFS

Absents :

- M. Clodomir BAJAZET
- M. Jacques ANSELME

Le secrétaire de séance : Monsieur Claude MAGLOIRE

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance,

Puis le DDSIS informe l'assemblée des divers recrutements intervenus au SDIS.

- Recrutement du commandant ROYES au GFS
- Recrutement de Madame FRENET Maélys depuis le 02 juin 2020 au SSSM
- Recrutement de Madame IBALOT au GSI
- Recrutement du chef de service informatique Monsieur PAVILI
- Recrutement d'un nouveau mécanicien au GIL

Présentation de l'affaire N°1 par DDSIS

Affaire N°1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 10 Mars 2020

Cette affaire est mise au vote.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N°2 : Réorganisation du Groupement Formation Sport

Affaire présentée par le lieutenant-colonel BRUDEY

Réorganisation du groupement Formation sport car le SDIS souhaite construire une nouvelle école, il manque un plateau technique pour le SDIS971, car les agents ne peuvent pas s'entraîner sur feux réels en Guadeloupe.

Cette nouvelle construction permettrait d'héberger le SSSM.

Ce centre rayonnerait sur la Caraïbe, et permettrait d'effectuer des formations pour la MARTINIQUE et la GUYANE (Administrations et entreprises privées).

Avoir toutes les formations sur un seul site permettrait d'augmenter la capacité de l'Ecole.

La restauration se ferait sur place.

Le PCASDIS émet l'idée qu'une convention avec le lycée hôtelier pourrait être signée ce qui permettrait aux étudiants d'avoir un lieu de pratique différent du lycée.

Dans le même ordre d'idée, la mise en place d'un parcours sportif pourrait permettre aussi d'avoir un partenariat avec la police et cela serait une occasion pour eux d'avoir un autre lieu d'entraînement, tout cela serait une bonne attractivité pour les autres administrations.

An niveau du financement, le PCASDIS pourrait solliciter quelques partenaires comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional afin de réduire les coûts.

La surface de terrain utile pour cette opération est de 07 hectares.

Dans cette configuration l'école de VIEUX HABITANTS sera fermée, car elle ne sera plus adaptée, et le CPI pourra être modifié pour s'adapter.

Le PCASDIS rappelle que c'est un enjeu crucial pour le SDIS et que le lieutenant-colonel BRUDEY a toute sa confiance pour conduire ce projet.

L'idéal serait que ce projet se concrétise aux ABYMES car serait à proximité immédiate de l'ETAT MAJOR.

Ce projet devra être présenté aux Maires et à la Présidente du Conseil Départemental, le SDIS doit être propriétaire de son foncier, car c'est un projet d'envergure pour la Caraïbe, il souhaite vraiment faire avancer ce projet, car le SDIS doit tendre vers l'excellence.

Monsieur MAGLOIRE avait déjà mené une réflexion sur ce sujet, il pense que c'est une excellente opportunité pour la zone caraïbe, et que ce projet le remplit d'enthousiasme.

Le PCASDIS rappelle que tous les élus seront associés à ce projet.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.

Départ du Lieutenant- colonel BRUDEY et du commandant ROYES

Affaire N° 3 : Réorganisation du Groupement Ressources Humaines

Affaire présentée par le DDSIS

Cette nouvelle organisation permettra une gestion en portefeuille.

Les agents auront avec cette nouvelle organisation un seul interlocuteur pour la gestion de leur carrière.

Cette affaire est mise au vote.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

**Affaire N°4 : Régime indemnitaire des conseillers des activités physiques et sportives
(filière sportive catégorie A)**

Présentée par le DDSIS

Après un avis favorable au Comité Technique, c'est une régularisation du régime indemnitaire du conseiller des activités physiques et sportives du SDIS971.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 5 : Régime indemnitaire des sapeurs-pompiers relatif à l'indemnité de responsabilité

Présentée par le DDSIS

Après un avis favorable au Comité Technique, c'est aussi une régularisation du régime indemnitaire pour l'indemnité de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 5 (Bis): Modalités de versement du Régime indemnitaire des PATS.

Présentée par le DDSIS

Précision portée afin de compléter 02 points de versements du régime indemnitaire des PATS, sur la périodicité du versement du régime indemnitaire et aussi sur les modalités de versement en cas de maladie.

Pas de versement en cas de longue maladie ou de maladie longue durée.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 6 : Modification du tableau des emplois

Présentée par le DDSIS

Différentes modifications sont apportées au tableau des emplois suite aux décisions arrêtées au CT du 10 juin 2020

Suppression du grade de médecin Hors classe ; création du grade de médecin classe normale.

Proposition de la création de deux nouveaux groupements.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 6 BIS : Indemnité de vie chère

Présentée par le DDSIS

Cette indemnité se décompose comme suit : 25% de majoration du traitement brut indiciaire pour les fonctionnaires en service dans les DOM et 15% de majoration du traitement brut indiciaire en complément temporaire pour ces mêmes fonctionnaires

C'est une indemnité attachée à l'exercice des fonctions de chaque agent, cette indemnité sera proratisée en cas de congé de maladie des agents.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 7 : Procédure de gestion des congés de maladie (pour information)

Présentée par le DDSIS

Une procédure est mise en place en attendant la réunion des Commissions de réforme et du comité médical afin de ne pas pénaliser les agents concernés par ces comités.

Convention avec le centre de Gestion à propos de la gestion du secrétariat du comité médical, à vérifier la durée de la convention.

Pas de vote

Affaire N° 8 : Approbation de la charte du travail à distance au SDIS971

Présentée par le DDSIS

Dossier validé en CT.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 9 : Avenant à la convention entre le SDIS et la COM de SAINT MARTIN pour l'année 2020.

Présentée par Madame MARC

Reste à percevoir 2018 et 2019 : 928 420.51€

Le DDSIS fait remarquer que juridiquement les agents de ST MARTIN appartiennent au SDIS 971. Que depuis la dernière visite de la DIRECTION à ST MARTIN et rencontre avec la préfète déléguée, la COM est favorable à la création d'un SDIS à la COM.

Un agent du SDIS bénéficie d'une mobilité à SAINT MARTIN en qualité de chef de centre et souhaite la prise en charge de son loyer par le SDIS.

Le CEM fait remarquer qu'il manque de personnel d'encadrement à ST MARTIN et qu'il y a des problèmes d'effectifs.

Le DDSIS précise que le SDIS971 n'a pas les moyens en effectif pour ST MARTIN.

Le DDSIS propose d'adresser un courrier à la COM de ST MARTIN pour la prise en charge du loyer de cet officier.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 10 : Remboursement des frais engagés par le lieutenant-colonel Cléo GUMBS pour la connexion « Go to Meeting » pour les réunions en Visio conférence

Affaire présentée par le DDSIS

Suite à la crise sanitaire il a fallu trouver une solution afin d'organiser des réunions. La solution en Visio conférence a été la plus adaptée.

Le logiciel utilisé était gratuit au départ, puis est devenu payant.

Le Lt colonel GUMBS a fait l'avance de frais et demande à être remboursé.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N°11 : Construction et Reconstruction du CS de TROIS RIVIERES

Confortement du CS de PETIT BOURG

Confortement du CS de PORT LOUIS

Confortement du CS de VIEUX HABITANTS et de l'EDSPG

Affaire présentée par Monsieur GUSTARIMAC

CS de TROIS RIVIERES terrain de 26 197 m2 au lieudit chemin neuf cession à l'euro symbolique

Confortement du CS de PETIT BOURG. Le SDIS est propriétaire du BATI

Confortement du CS de PORT LOUIS Une convention de mise à disposition existe entre la commune de PORTLOUIS et le SDIS depuis le 05/05/1996.

Confortement du CS de VIEUX HABITANTS et restructuration de la cuisine de l'EDSPG.

Pour chacune de ces opérations une délibération sera établie afin de fixer les modalités de chacune.

Ces affaires sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses

Toutes les questions ayant été posées pendant le déroulé de la réunion de bureau, plus de questions à l'ordre du jour.

Le PCASDIS remercie l'ensemble des participants.

Fin de la réunion de bureau à 14h20

Le Président du CASDIS